

Le Bail Réel Solidaire

*Une nouvelle voie
vers la propriété*





Henri Colin
Président du Conseil
de Surveillance

Chères locataires, chers locataires,

Dans ce nouveau numéro, nous avons souhaité mettre en lumière les parcours de vie de nos locataires. Vous découvrirez ainsi le témoignage d'un nouvel arrivant à La Rochelle, dans notre programme Namasté, qui partage avec sincérité son cheminement de demandeur jusqu'à son installation dans ce logement où il se sent enfin chez lui. Ce récit reflète l'une de nos priorités : accompagner chacun vers un logement durable, accessible et en accord avec ses besoins.

Dans cette même logique, nous développons aujourd'hui le Bail Réel Solidaire (BRS), un dispositif d'accession à la propriété à découvrir en page centrale, qui permet à des ménages aux revenus modestes de devenir propriétaires tout en restant dans des zones où les prix de l'immobilier sont élevés.

Enfin, nous vous invitons à consulter notre page pratique, dédiée à quelques conseils simples mais essentiels pour un quotidien plus serein. Trois thèmes y sont abordés : l'élimination des encombrants, la gestion des nuisances sonores, et la cohabitation respectueuse avec nos animaux de compagnie... autant d'éléments qui contribuent à rendre la vie plus agréable pour chacun, chez soi comme dans le voisinage.

Très bonne lecture à tous



Pascal Aveline
Président du
Directoire

Chères lectrices, chers lecteurs,

Notre coopérative poursuit sa dynamique de développement et confirme son rôle moteur en matière de logement social et d'accession sociale à la propriété en Charente-Maritime. Ce rôle, nous le devons à l'engagement de nos partenaires historiques – Habitat de la Vienne, CDC Habitat et le Département de la Charente-Maritime – et, désormais, à l'arrivée d'un nouveau partenaire institutionnel majeur : la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA). Son intégration à notre gouvernance marque une avancée significative, symbolisant une volonté commune d'agir ensemble face aux besoins croissants de notre territoire.

Dans cette même dynamique, nous avons le plaisir de vous annoncer la prochaine édition de notre colloque des acteurs du grand âge, qui se tiendra le 16 octobre prochain à Royan. Ce rendez-vous rassemblera les professionnels du secteur et les institutions pour échanger sur les enjeux liés au vieillissement, un défi de plus en plus central pour notre société, et particulièrement sur le littoral charentais.

Nous vous donnons également rendez-vous le 2 octobre pour notre spectacle-débat théâtral *Du Côté de la Vie* : ce temps fort, accessible à toutes les personnes de plus de 60 ans et leurs accompagnants, abordera avec sensibilité et humour les questions du bien vieillir. C'est aussi l'occasion de rencontrer nos partenaires et de découvrir les ressources disponibles pour accompagner les seniors au quotidien.

Bonne lecture à toutes et à tous

SOMMAIRE

P. 4-5

PERSPECTIVES

LA COOP CHARENTE
MARITIME HABITAT
ACCELÈRE SON
DÉVELOPPEMENT
SUR LE TERRITOIRE

P. 6-7

A LA UNE

DEVENIR
PROPRIÉTAIRE
AVEC LE BRS...
POURQUOI PAS
VOUS ?

P. 8-9

ENTRE NOUS SENIORS

COLLOQUE DES
ACTEURS
DU GRAND ÂGE.
« Du Côté de la Vie »
LE RENDEZ-VOUS !

P. 10

RENCONTRE

Interview de
Jean-Philippe Poirêt,
nouveau locataire

P. 11

EN PRATIQUE

Bien vivre
ensemble, l'affaire
de tous !



L'ASSURANCE HABITATION, UNE OBLIGATION !

L'assurance habitation, c'est un peu comme la ceinture de sécurité dans une voiture : on espère ne jamais en avoir besoin, mais si ça arrive, ça évite bien des tracas. Être couvert contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux, vol, etc.) est une obligation. Attention, en cas de non-remise de l'attestation d'assurance dans les délais impartis, vous vous exposez à une résiliation de votre bail conformément à la clause résolutoire insérée dans votre contrat de location.

FAITES RÉPARER VOS APPAREILS À MOINDRE COÛT !

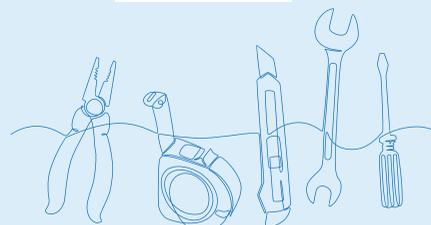
Profitez du Bonus Réparation pour donner une seconde vie à vos équipements électriques et électroniques à moindre coût.

Faire réparer vos appareils électriques ou électroniques peut désormais vous coûter moins cher grâce au Bonus Réparation. Mis en place par l'État, ce dispositif permet de bénéficier d'une réduction immédiate sur la facture de réparation. C'est aussi un geste pour contribuer à un mode de consommation plus responsable. En réparant plutôt qu'en jetant, vous participez à la réduction de l'impact environnemental des déchets électroniques.

Comment ça fonctionne ?

Cherchez un réparateur agréé sur le site internet ecosystem.eco en renseignant le type d'appareil à réparer et votre ville. Sélectionnez le professionnel qui vous convient dans la liste proposée de réparateurs labellisés QualiRépar et proches de chez vous. Il vous suffit alors de lui demander la réparation de votre appareil en précisant le Bonus Réparation.

> **Information** : www.ecosystem.com



Appareil réparé	Montant du bonus
Téléviseur	60 €
Ordinateur portable	50 €
Tablette / Téléphone portable	25 €
Lave-linge / Lave-vaisselle / Sèche-linge	50 €
Machine à café / trottinette électrique	15 €

LES CHÈQUES ÉNERGIE ARRIVENT BIENTÔT

En raison de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, l'envoi des premiers chèques énergie pour l'année a été programmé en novembre 2025. Pour rappel, c'est une aide versée aux ménages les plus modestes afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz.

L'envoi aux ménages éligibles est automatique, il s'appuie sur le numéro de point de livraison d'électricité du logement et sur les revenus du foyer fiscal du titulaire du contrat.

Si votre foyer n'est pas automatiquement identifié, vous pouvez vous faire connaître sur la plateforme dédiée.

À l'été, un « e-chèque », option dématérialisée du chèque énergie, sera créé.

> **Information** : chequeenergie.gouv.fr

BONS PLANS POUR FAIRE BOUGER LES ADOS !

Aide financière de l'État pour faciliter l'accès des jeunes à une pratique sportive régulière, le **Pass'Sport** est relevé de 50 euros à 70 euros. Il est ouvert aux :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS),
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH);
- Étudiants de moins de 28 ans boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS.

Les bénéficiaires recevront courant août leur code unique via la messagerie électronique de leurs parents. Il faut le présenter lors de l'inscription dans une structure sportive éligible.



LA COOP CHARENTE MARITIME HABITAT ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CARA

Un acteur coopératif au service du territoire

Depuis sa création, La Coop Charente Maritime Habitat (CCMH) s'affirme comme un partenaire clé du logement social et de l'accès sociale à la propriété sur le territoire charentais. Soutenue par ses actionnaires historiques – Habitat de la Vienne et CDC Habitat – et le Département de la Charente-Maritime, elle poursuit aujourd'hui sa croissance avec l'arrivée d'un nouvel acteur de poids : la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA). L'intégration de la CARA dans la gouvernance de la coopérative traduit une volonté partagée d'agir localement pour répondre à une demande de logements en forte progression sur le secteur.

Des besoins importants sur la CARA

Avec son fort attrait touristique, son dynamisme économique et l'essor du littoral, le territoire de la CARA connaît une tension croissante sur le marché du logement, en particulier pour les actifs, les jeunes

ménages et les seniors. La nécessité de produire du logement locatif social, du logement intermédiaire et de l'accès abordable est aujourd'hui un enjeu crucial pour favoriser le maintien des populations locales, répondre aux besoins des travailleurs saisonniers et accompagner le vieillissement de la population.

Une stratégie ambitieuse pour les prochaines années

D'ici 2028, La Coop Charente Maritime Habitat ambitionne de livrer 600 logements locatifs sociaux et des logements en accession sociale, notamment via le PSLA (location-accession) et le BRS (bail réel solidaire, voir notre article A la Une). En 2025, 150 logements sont programmés, dont 121 sur le territoire de la CARA, principalement à Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Étaules, illustrant le fort développement de la coopérative sur ce secteur. Parallèlement, 270 logements sont actuellement en construction sur l'ensemble du département de la

Charente-Maritime, confirmant la dynamique de développement portée par la coopérative. Cette programmation ambitieuse contribue à renforcer le maillage territorial de la coopérative, déjà présente dans 14 communes, et à offrir une réponse adaptée aux attentes locales.

Des projets tournés vers l'habitat pour tous

Conformément à sa vocation sociale et solidaire, La Coop Charente Maritime Habitat conçoit des logements destinés à différents publics : familles, seniors, jeunes actifs, personnes en situation de handicap. Elle développe également des résidences adaptées (maisons relais, résidences autonomie, etc.) et favorise les projets inclusifs, contribuant ainsi à la cohésion sociale des territoires. Sensible aux enjeux environnementaux, la coopérative intègre des normes techniques et environnementales exigeantes dans ses opérations, notamment à travers des démarches de certification telles que la Haute Qualité Environnementale (HQE) ou le label Bâtiment Énergie Environnement (BEE+).

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet La Ganipote à Saint-Palais-sur-Mer. Sur un terrain de 7 600 m², le programme prévoit la réalisation d'une opération de 53 logements, allant du T1 au T4/T5, conçus pour accueillir une diversité de publics : jeunes actifs, seniors, couples ou familles nombreuses. La certification BEE+ garantit une gestion optimisée des impacts environnementaux dès la conception du projet.



- 150 logements programmés sur la CARA en 2025
- 270 logements en construction
- 241 logements livrés prévus en 2026
- 600 logements d'ici 2028

Interview



Vincent Barraud
Président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique

Pourquoi la CARA a-t-elle choisi de rejoindre la gouvernance de la Coop Charente Maritime Habitat ?

Dès sa création, la Coop Charente Maritime Habitat s'est montrée très impliquée sur le territoire de la CARA. Avec un peu plus de quinze programmes livrés ou en cours, la Coop Charente Maritime Habitat est l'un des principaux bailleurs du territoire et un interlocuteur reconnu des promoteurs privés.

L'association en amont des maires à la définition des programmes et la prise en compte des attentes de ces derniers sur le nombre et la typologie des logements sont des éléments appréciés des élus, notamment des communes SRU. La sollicitation afin d'intégrer le conseil de surveillance nous a donc paru la suite logique de ce travail collaboratif.

Quels sont les besoins prioritaires de ce territoire ?

L'axe principal de la politique logement de la CARA est d'offrir un vrai parcours résidentiel aux habitants tout au long de leur vie, avec des logements adaptés et de qualité. La finalisation

du second programme local de l'habitat 2025-2030 qui devrait être adopté en fin de cette année en est le reflet. Des enjeux forts en sont ressortis notamment la nécessité de loger les salariés au plus près de leur lieu de travail, de maintenir les jeunes sur notre territoire, de tenir compte du vieillissement de la population et du desserrement des ménages... Il s'agit aussi de loger les publics cibles avec une offre diversifiée (hébergement temporaire, locatif, accession...). Le secteur privé (bailleurs privés, promoteurs, ...) ne peut répondre seul à tous ces besoins. Le travail partenarial avec les bailleurs sociaux, notamment avec le règlement d'intervention financière de la CARA et la garantie d'emprunt, est donc essentiel.

En quoi l'action de la Coop Charente Maritime Habitat répond-elle à ces enjeux ?

La force de la coopérative est de pouvoir répondre à l'ensemble de ces besoins prioritaires. Au travers de ses nombreuses expertises et labels notamment le label Habitat Senior Services, la coopérative sait adapter l'habitat aux attentes du public cible. Le programme de la Ganipote à Saint-Palais-sur-Mer en est l'exemple même en associant du locatif, de l'accession, une mixité intergénérationnelle et la prise en compte des enjeux environnementaux et de la consommation de l'espace. Ce programme s'est construit pour et avec ses futurs habitants.

crédit photo : Pierre Delaunay.

DEVENIR PROPRIÉTAIRE AVEC LE BRS...

POURQUOI PAS VOUS ?

La Coop Charente Maritime Habitat étoffe son offre en accession sociale à la propriété avec le Bail Réel Solidaire (BRS). Ce dispositif innovant et de plus en plus populaire en France permet à des ménages aux revenus modestes de devenir propriétaires dans des zones où l'immobilier est tendu. Il repose sur un principe de dissociation entre le bâti et le foncier et permet aux acquéreurs d'accéder à la propriété tout en bénéficiant d'un logement de qualité, respectant les dernières normes environnementales.



Comment ça fonctionne ?

Avec le Bail réel solidaire, **vous devenez propriétaire du logement** et vous louez le terrain à un Organisme Foncier Solidaire (OFS).

1 L'OFS achète et gère des terrains pour **construire du logement social**



2 Le ménage éligible achète la **construction d'une maison** et loue le terrain à l'OFS en signant un BRS



3 Le ménage est propriétaire et occupe le bien.

Il rembourse les mensualités du crédit immobilier conformément aux modalités du contrat de prêt. Pendant la durée du BRS (99 ans max), il verse un loyer pour le terrain à l'OFS. Il peut céder ou transmettre le BRS dans les conditions encadrées dès le départ.

La dissociation foncière, c'est quoi ?

Traditionnellement, quand vous achetez un logement (un appartement ou une maison), vous achetez en même temps :

> **le bâti**, ce sont les murs, le toit, les fenêtres, tout ce qui constitue le logement lui-même.

> **le foncier**, c'est le terrain sur lequel le logement est construit.

Le dispositif BRS sépare ces deux éléments :

• **Vous achetez uniquement le bâti (les murs) :**

Vous devenez propriétaire de votre appartement ou de votre maison pour une longue durée (généralement entre 18 et 99 ans, souvent 99 ans). C'est pour cette partie que vous contractez un prêt immobilier. Le prix d'achat est significativement réduit car il ne comprend pas le coût du terrain.

• **Le terrain reste la propriété d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) :**

L'OFS est une structure à but non lucratif, agréée par l'État, dont la mission est d'acquérir des terrains et de les louer sur le très long terme via un «bail réel» à loyer très bas.

LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE, DES AVANTAGES À LA PELLE !

Le Bail Réel Solidaire (BRS) est une solution qui permet aux ménages modestes d'accéder à la propriété à un coût réduit, tout en bénéficiant d'un logement de qualité.

Grâce à la dissociation entre le terrain (loué auprès d'un Organisme de Foncier Solidaire) et le bâti (dont l'acquéreur devient propriétaire), le prix d'achat est significativement diminué.

Cette formule permet également de profiter :

- d'une TVA réduite à 5,5 %,
- de frais de notaire allégés
- et, selon les situations, du Prêt à Taux Zéro.

En plus de ces avantages financiers, le BRS offre une grande sécurité. Les logements sont

neufs et respectent les dernières normes environnementales. Les acquéreurs bénéficient de garanties de rachat et de relogement. Le prix de revente du logement est encadré, ce qui permet à d'autres ménages d'acheter à leur tour à un prix raisonnable.

Pour être éligible au Bail Réel Solidaire, il faut :

- avoir des revenus inférieurs au plafond de ressources défini,
- occuper le logement comme résidence principale.

Le Bail Réel Solidaire est une solution solidaire et durable pour faciliter l'accession à la propriété. Renseignez-vous auprès de notre service commerciale pour en savoir plus.

À savoir

Dans certaines communes, une réduction de la taxe foncière peut être accordée aux propriétaires d'un bien en BRS.



Prix moyen constaté pour un appartement 2 pièces à AYTRÉ

4 975 €/m²

en juillet 2025 - source Le figaro



3 355 €/m²

prix accession sociale en moyenne en BRS avec la CCMH



Prix moyen constaté pour une maison à SAINT-PALAIS-SUR-MER

4 600 €/m²

en juillet 2025 - source Le figaro + meilleurs agents



2 550 €/m²

prix accession sociale en moyenne en BRS avec la CCMH

AVANT PREMIÈRE

2 PROGRAMMES EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE COMMERCIALISÉS

Les deux programmes seront conformes à la Réglementation Environnementale (RE 2020) garantissant un confort et une efficacité énergétique optimale.



• AYTRÉ Résidence Opaline

À partir de 139 000 €, la résidence Opaline, située aux portes de La Rochelle, comprend 19 appartements du T2 au T4 avec balcon et parking privatif dans un environnement paysagé.

• SAINT-PALAIS-SUR-MER Programme La Ganipote

Sur la côte de Beauté, la résidence La Ganipote offre un cadre de vie privilégié entre terre et mer. Elle regroupe dix maisons individuelles à étage, de 85 m² environ chacune, avec trois chambres, un jardin clos, un abri à vélo et deux emplacements de stationnement extérieurs.



16 OCT. ROYAN COLLOQUE DES ACTEURS DU GRAND ÂGE



LIEU DU COLLOQUE :
CAREL de Royan
48 Bd Franck Lamy

RENSEIGNEMENTS
& INSCRIPTIONS :

CONTACT

Gratuit sur inscription
obligatoire avant le
vendredi 3 octobre 2025 :

- par mail à :
communication@ccmh.fr

- par téléphone :
05 49 45 99 60

- sur notre plateforme en
flashant le **QR Code**



Un cocktail déjeunatoire est
prévu sur place. L'événement
sera également retransmis en
ligne en direct.

La Coop Charente-Maritime Habitat organise la nouvelle édition de son colloque des acteurs du grand âge.

Depuis de nombreuses années, le groupe Terre & Mer Habitat est très impliqué dans la prise en compte des questions de vieillissement de ses locataires. La Coop Charente-Maritime Habitat a donc décidé, dès sa création en 2021, de s'engager dans la démarche de labellisation Habitat Senior Services® afin de proposer un maintien à domicile de ses locataires de 65 ans et plus dans des conditions optimales. Ce label permet notamment de garantir aux locataires des logements adaptés et une offre de services favorisant le bien vieillir.

Notre pays est en effet confronté à une urgence démographique liée au vieillissement de sa population, qui va changer le visage de notre société. Le littoral connaît déjà ce phénomène, notamment dans la Communauté d'agglomération de Royan-Atlantique, où quatre habitants sur dix sont âgés de 65 ans et plus.

Pour échanger autour de ce sujet et de ces enjeux, la Coop Charente Maritime Habitat a décidé d'organiser la prochaine édition de son colloque des acteurs du grand âge le jeudi 16 octobre prochain au CAREL de Royan.

PROGRAMME DE LA MATINÉE 2 TABLES-RONDES THÉMATIQUES :

1 > Le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)

Le Service Public Départemental de l'Autonomie est un nouveau service public mis en œuvre solidairement par les acteurs institutionnels et professionnels agissant pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants à l'échelle départementale. Expérimenté en 2024 avec l'appui de 18 départements préfigurateurs, le SPDA se généralise à tous les territoires en 2025. La CNSA, missionnée pour accompagner les conseils départementaux et les agences régionales de santé dans la mise en œuvre de ce nouveau service public de proximité nous en détaillera ses missions.

2 > L'Intelligence Artificielle au service des personnes âgées à domicile ou en établissement

De plus en plus présente dans nos applications, l'intelligence artificielle (IA) transforme progressivement notre société. Pour certains cette révolution sera comparable à celles provoquées par l'électricité, Internet ou l'imprimerie. Elle peut, de ce fait, jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des personnes âgées en facilitant la surveillance de la santé, en prévenant les risques et en renforçant l'autonomie au quotidien. Nous évoquerons les bénéfices et les limites de cette nouvelle technologie avec des experts...

Que vous soyez élus, acteurs du monde de l'économie sociale et solidaire, directeur ou responsable d'établissement(s), adjoint ou professionnel de santé, président de CCAS ou d'association gestionnaire, professionnels du grand âge et ou du monde du handicap...Soyez les bienvenus pour participer gratuitement à cette rencontre !

Le programme détaillé de cette rencontre (intervenants, horaires...) sera disponible sur notre site internet dans les prochaines semaines.

« DU CÔTÉ DE LA VIE »

LE RENDEZ-VOUS !

Dans le cadre de son label **Habitat Senior Services®**, La Coop Charente-Maritime Habitat, en partenariat avec la Commune de Royan et la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, propose un spectacle théâtral gratuit, intitulé « Du Côté de la Vie », sur le thème du bien-être et du bien-vieillir. Cette représentation, se déroulera le jeudi 2 octobre 2025 au CAREL de Royan (48 Bd Franck Lamy).

Ce spectacle gratuit, créé et joué par la Compagnie « Entrées de Jeu », est ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi qu'aux accompagnateurs (proches, professionnels...). Par une approche conviviale et interactive, cette action vous livrera des conseils pour bien-vieillir et favoriser votre bien-être au quotidien. Vous pourrez également découvrir plusieurs partenaires locaux présents sur nos stands !

> QUEL EST LE PROGRAMME ?

- **À partir de 13h30** - Accueil des spectateurs
- **14h30 - 16h00** : Théâtre interactif « Du côté de la vie »

Cette représentation mettra en scène des situations du quotidien (adaptation du logement, prévention des chutes, lutte contre l'isolement, estime de soi...) de façon participative et dynamique. Les saynètes inviteront les spectateurs à intervenir, réagir et à partager leurs expériences, dans une ambiance bienveillante et accessible à tous.

- **16h00 – 17h00** : Goûter convivial et stands d'information

Un moment d'échange autour d'un goûter permettra aux participants de rencontrer les acteurs locaux de la prévention et du bien vieillir :

CCAS de Royan, Département de la Charente-Maritime, ASEPT des Charentes, et d'autres partenaires engagés. Ce moment d'échange



permettra de s'informer sur les aides existantes et de bénéficier de conseils concrets (soutien à domicile, accompagnement administratif, aides financières...). Afin de faciliter l'accès du public jusqu'à la salle, des navettes gratuites seront également organisées par la Coop Charente Maritime Habitat sur la communauté de communes de Royan.

CONTACT

Comment vous inscrire ?

Nombre de places limité, inscription obligatoire avant le 29 septembre auprès de Laura VERRI :

- par téléphone : **05 49 18 55 86**
- par mail à : **lverri@ccmh.fr**

Pour faciliter l'accès au public jusqu'à la salle, des navettes gratuites seront organisées par la Coop Charente-Maritime Habitat.



Zoom Royan, Ville amie des aînés

La ville de Royan est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale en faveur du bien-vieillir, concrétisée par son label « Ville amie des aînés », attribué dans le cadre du programme mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette dynamique locale favorise le développement d'actions visant à améliorer la qualité de vie des seniors. Le spectacle « Du Côté de la Vie », proposé par La Coop Charente-Maritime Habitat en partenariat avec la Ville et la CARA, s'inscrit pleinement dans cet engagement : il contribue à sensibiliser, informer et accompagner les habitants dans une démarche positive et conviviale autour du bien-être et du vieillissement actif.

Jean-Philippe Poiret,
Locataire de la Résidence
Namasté à La Rochelle

*Un logement,
c'est pouvoir
faire à nouveaux
des projets pour
l'avenir.*



Chauffeur de bus, Jean-Philippe Poiret savoure le plaisir de retrouver un logement à soi après un an d'errance locative. Situé à quelques pas du centre ville de La Rochelle, le studio de la Résidence Namasté lui permet de retrouver un équilibre de vie.

Quel parcours résidentiel avez-vous vécu avant votre installation dans ce studio ?

Arrivé à La Rochelle par amour en 2016, je me suis d'abord installé chez ma compagne. Huit ans après, quand nous nous sommes séparés, je me suis retrouvé sans logement du jour au lendemain. J'étais chauffeur de bus donc j'avais un revenu... mais pas suffisant pour le parc privé à La Rochelle et étant un homme seul sans enfant, je n'étais pas prioritaire pour un logement social. J'ai finalement trouvé un appartement à Clavette. Ça a été une catastrophe !

Logement insalubre, harcèlement par le propriétaire et du jour au lendemain, il a changé les serrures. Je me suis retrouvé à la porte de chez moi !! Là j'ai vécu sans domicile fixe, je dormais dans ma voiture ou au dépôt et ensuite j'ai pu louer des mobil home dans des campings. Mais avec la saison qui approchait, les prix augmentaient fortement, je savais que je serai obligé de partir pour laisser la place aux vacanciers...

C'est là que vous avez obtenu ce logement ?

Oui, j'avais fait une demande de logement HLM dès septembre 2024 mais je n'étais pas prioritaire. Au printemps 2025, après une fin de contrat, je me suis retrouvé sans emploi. Cette situation a débloqué ma demande et ce studio m'a été proposé au mois de mai. Je l'ai visité et j'ai tout de suite accepté. Les travaux n'étaient pas tout à fait finis. J'ai donc emménagé mi-juin.

Le bilan après quelques semaines dans ce nouveau logement...

Déjà j'apprécie d'avoir un appartement à moi. Cet épisode de ma vie m'a appris que ça coûte cher de vivre sans domicile fixe et puis surtout qu'il faut faire attention à ne pas louer n'importe quel logement à n'importe qui !

Maintenant je suis plus serein pour l'avenir. La résidence est agréable, il y a des logements en location HLM et des appartements en accession à la propriété. Je vis dans un studio de 32 m2 en rez-de-chaussée avec une terrasse et un jardinet pour un loyer de 414 € par mois charges comprises. Ce n'est pas très grand mais je vis seul, c'est largement suffisant pour moi.

CONTACT

Agence CCMH La Rochelle
8 rue Eugène Thomas - 17000
La Rochelle

BIEN VIVRE ENSEMBLE

*Vivre en harmonie dans une résidence,
c'est l'affaire de tous !*

Pour un quotidien plus serein, il appartient à chacun de prendre soin du bien-vivre ensemble. Trois sujets en particuliers méritent notre attention : l'élimination des encombrants, la gestion des nuisances sonore et la cohabitation apaisée avec nos amis les animaux.



La gestion des encombrants

Vieilles poussettes, meubles abîmés, téléviseurs hors d'usage... n'ont rien à faire dans les parties communes ou sur le trottoir devant les résidences. Des solutions existent pour évacuer vos encombrants, voire même leur donner une seconde vie. Pour le recyclage, on pense aux associations telles qu'Emmaüs qui collectent les meubles et les objets pour les revendre à petits prix ou les donner. Sinon, vos encombrants doivent impérativement être collectés par les services communaux ou déposés en déchetterie. Prenez contact avec votre mairie pour connaître les modalités de gestion des encombrants.

Les nuisances sonores

De jour comme de nuit, les bruits de voisinage forts et répétés (pas lourds, musique trop forte, aboiements incessants, travaux de bricolage...) empêchent les voisins de la résidence de profiter paisiblement de leur logement. Pour limiter les désagréments des nuisances sonores, voici quelques recommandations :

- prévenez vos voisins si vous organisez une fête ou un événement bruyant,
- baissez le volume des téléviseurs, musiques ou jeux vidéo, surtout en soirée,
- réservez les activités bruyantes, comme le bricolage ou les jeux d'enfants, en journée à des heures raisonnables.

Dans tous les cas, privilégiez une discussion courtoise avec le voisin bruyant pour résoudre le problème. Beaucoup de gens ne réalisent pas qu'ils sont une source de gêne.

La cohabitation avec les animaux

Médor, minou et les autres animaux de compagnie sont les bienvenus dans les résidences à condition que leurs maîtres veillent à la tranquillité des lieux. Pour que la cohabitation reste paisible, des réflexes sont à adopter :

- tenez votre animal en laisse dans les espaces communs pour rassurer voisins et enfants,
- ramassez ses déjections lors des promenades afin de laisser le trottoir ou le coin d'herbe propre,
- accompagnez-le vers les espaces extérieurs réservés pour qu'il ne dégrade pas les parties communes en faisant ses besoins à l'intérieur.

Pour solutionner tous ces désagréments du quotidiens, le dialogue est la meilleure solution. Au besoin, faites appel à votre interlocuteur habituel de la Coop Charente Maritime Habitat pour effectuer une médiation. Sachez que toutes les questions de voisinage sont réglementées par la loi. Les incivilités de ce type peuvent être sanctionnées par une amende en cas d'abus répétés.

À savoir

Pour plus d'informations sur la réglementation et les règles du bien vivre ensemble, consultez le règlement d'habitation disponible en affichage dans le hall de votre résidence.



www.ccmh.fr 



Votre Point Accueil

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
 8 Rue Eugène Thomas, 17000 La Rochelle
 05 46 51 10 27
 contact@ccmh.fr

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT ?

Contactez notre Service Relations Sociales :

- Mme DURAND (*suivi locataires*)
05 49 45 99 97/ adurand@ccmh.fr
- Mr. CAYROUSE (*locataires entrants uniquement*)
05 49 18 55 94 / mcayrouse@ccmh.fr

VOUS ÊTES LOCATAIRES SENIORS ?

Contactez votre assistante clientèle senior :

- Mme VERRI
06 18 11 38 74 / lverri@ccmh.fr

